



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale et interdépartementale
de l'environnement, de l'aménagement
et des transports**

Unité départementale de Paris

Paris, le **14 MARS 2022**

Le Préfet de la région d'Île-de-France,
Préfet de Paris
à
Madame la Maire de Paris

Réf. Départ : **D770**

Objet : Révision du PLU de Paris – transmission du porter à connaissance (PAC) mis à jour

P.L. : Porter à connaissance complémentaire

Dans le cadre de la procédure de révision du PLU de Paris qui a été prescrite lors du Conseil de Paris des 15, 16 et 17 décembre 2020, l'Etat doit porter à la connaissance de la collectivité le cadre législatif et réglementaire à respecter conformément à l'article L. 132-2 du code de l'urbanisme.

Vous trouverez ci-joint le porter à connaissance qui vient compléter le document transmis le 30 juin 2021 afin de prendre en compte :

- la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, qui a notamment introduit la lutte contre l'artificialisation des sols dans les grands objectifs du développement durable et qui comporte des dispositions avec application immédiate ;
- l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements ;
- le décret n° 2021-1345 du 13 octobre 2021 portant modification des dispositions relatives à l'évaluation environnementale des documents d'urbanisme et des unités touristiques nouvelles ;
- l'arrêté préfectoral n°75-2022-02-18-00012 du 18 février 2022 qualifie de projet d'intérêt général le projet de construction du nouveau siège du service mentionné à l'article D.3126-1 du code de la défense situé dans le Fort-Neuf de Vincennes (12^e arrondissement).

De plus, les annexes du porter à connaissance ont également été mises à jour afin d'intégrer les outils d'observations mis à la disposition des collectivités territoriales pour les accompagner dans leur travail de territorialisation d'une trajectoire de réduction de l'artificialisation des sols.

Le Préfet de la région d'Île-de-France,
Préfet de Paris


Marc GUILLAUME